







PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES ÉCOLE DES DEUX-MOULINS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement tenue le 5 octobre 2022 à 18 h 30 au gymnase de la bâtisse Parc-Orléans.

ÉTAIENT PRÉSENTS-ES

Madame Marie-Pierre Lanthier, membre parent bâtisse Parc-Orléans
Madame Isabelle L'Écuyer, membre parent bâtisse Parc-Orléans
Monsieur Steeve Parent, membre parent bâtisse Parc-Orléans
Madame Sophie Massé, membre parent bâtisse Parc-Orléans
Madame Isabelle Desgagnés, membre du personnel enseignant bâtisse Parc-Orléans
Madame Isabelle Lacroix, membre du personnel enseignant bâtisse Parc-Orléans
Madame Mélissa Boucher Tremblay, technicienne au service de garde bâtisse Parc-Orléans

Madame Érika Langlais, membre du personnel de soutien de Parc-Orléans

Madame Julie Villeneuve, membre parent bâtisse du Rucher Monsieur Patrick St-Hilaire, membre parent bâtisse du Rucher Madame Marie-Ève Gélinas, membre parent bâtisse du Rucher Madame Isabelle Ringuette, membre du personnel enseignant bâtisse du Rucher Madame Andréanne Michaud, membre du personnel enseignant bâtisse du Rucher Madame Nancy Hurens, technicienne au Service de garde bâtisse du Rucher Madame Sarah Malenfant, membre du personnel de soutien de Rucher Madame Laurie Bellavance-Deshaies, membre du personnel non enseignant

ÉTAIT ABSENTE

Marie-Noël Bédard, membre parent bâtisse du Rucher Monsieur Patrick Gaudreault, membre de la communauté Loisirs Bourassa

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Monsieur Martin Lavallée, directeur Madame Nadia Roy, directrice adjointe Mme Anne-Marie Audet, parent substitut bâtisse Parc-Orléans Alexandra Hudon, membre de la communauté Patro de Charlesbourg





1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Martin Lavallée, directeur, constate le quorum et il souhaite la bienvenue à tous.

Les documents relatifs à la rencontre d'aujourd'hui sont remis à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Martin Lavallée fait la lecture de l'ordre du jour et aucune modification n'est proposée.

Madame Sarah Malenfant, représentante du personnel de soutien, propose que l'ordre du jour de la séance du Conseil d'établissement soit adopté tel que déposé.

CÉ # 22-23-1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2022

Les membres mentionnent avoir pris connaissance du procès-verbal et aucune modification n'est demandée.

Monsieur Martin Lavallée, propose, secondé par madame Sarah Malenfant, membre du personnel de soutien, que le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 15 juin 2022 soit adopté avec les modifications demandées.

CÉ # 22-23-2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2022

Pt 6 Liste des parents bénévoles à fournir au comité des fêtes La liste a été envoyée.

Pt 8 Préoccupations sur les avantages des classes inter cycles Le point est à l'ordre du jour d'une table pédagogique des directions du primaire pour 2022-2023.

SUIVI : Nadia nous fera un résumé lors d'une prochaine rencontre du conseil.

Pt 8.9 Écouteurs fournis pour les Chromebook à Rucher, mais pas à Parc-Orléans

SUIVI : Monsieur Martin Lavallée, directeur, s'assurera que les élèves de Parc-Orléans en aient aussi. De plus, il confirme que les listes des fournitures scolaires avaient été acheminées.

Pt 8.11 Demande de diffuser à nouveau l'horaire de l'entrée progressive au préscolaire. Il a été envoyé.

Pt 8.13La direction enverra une communication aux parents à propos des « PM pédagogiques » au préscolaire. La communication a été envoyée.

Pt 8.15 Présentation des Services complémentaires

Monsieur Martin Lavallée, directeur, énumère les postes professionnels et soutien de l'école. Ils sont identiques à l'année dernière avec l'ajout d'un poste 35 TES école à du Rucher.

Pt 11 Comité de la cour d'école de Parc-Orléans Une rencontre devait être effectuée avant de l'année scolaire 2021-2022. SUIVI : Elle a été reportée à l'automne.

Pt 13 Envoie des listes des présences aux journées pédagogiques SUIVI : Des solutions technologiques seront explorées par la direction.

SUIVI : L'offre du parascolaire a aussi été envoyée en début d'année.





5. PAROLE AUX PARENTS ET MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Un parent de la bâtisse de Parc-Orléans souhaite connaître les mesures qui sont prises pour la protection des Chromebook hors de la classe, comme lors des activités parascolaires si l'élève apporte son sac ?

Monsieur Martin Lavallée, directeur, rappelle les conditions d'utilisation des appareils comme stipulées dans le formulaire de prêt du CSS.

SUIVI : Il validera la question concernant la couverture dans les espaces de l'école autre que la classe.

Un parent souhaiterait que l'école actualise sa règle de vie concernant les aliments permis pour les collations et les dîners.

Monsieur Lavallée, directeur, reçoit la demande. Il explique que la règle actuelle s'appuie sur la Politique alimentaire du CSS. Puisque les règles de vie de l'école sont élaborées avec l'équipe-école, il mentionne que la question sera déposée à l'équipe.

SUIVI : Il mentionne aussi qu'il sera important de convenir de modalités pour recueillir la position des parents.

6. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS (OPP)

Monsieur Patrick St-Hilaire, parent bâtisse du Rucher et membre de l'OPP, nous explique les projets réalisés et à venir:

- 1^{re} journée de l'année sans ma voiture.
- Vente des paniers bio pour financer les activités des élèves de 6^e année.



Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries Québec 🖼 👪



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Deux-Moulins

7. FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (ART. 56, 57, 58 & 59)

7.1 ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENCE (ART. 56)

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil d'établissement choisit son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel scolaire, la direction invite les membres présents à se prononcer ou à proposer un parent à la présidence;

Après discussion, IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle L'Écuyer, membre parent, que madame Julie Villeneuve soit élue à la présidence. Il n'y a aucune autre proposition. Madame Villeneuve accepte et elle est élue présidente par acclamation. Le poste de président est un mandat d'un an.

CÉ 22-23-3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE (ART. 60)

CONSIDÉRANT l'article 60 de la Loi sur l'instruction publique stipulant qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil d'établissement désigne, parmi les membres éligibles au poste de président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du président, la direction invite les membres présents à se prononcer ou à proposer un parent à la vice-présidence.

Après discussion, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Villeneuve, membre parent, que madame Isabelle L'Écuyer soit élue à la vice-présidence. Il n'y a aucune autre proposition. Madame L'Écuyer accepte et elle est élue vice-présidente par acclamation. Le poste de président est un mandat d'un an.

CÉ 22-23-4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





7.3 NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Alexandra Hudon, représentante du Patro de Charlesbourg, ainsi que monsieur Patrick Gaudreault, représentant des Loisirs Bourassa, sont désignés comme membres de la communauté au Conseil d'établissement.

7.4 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (ART. 67)

Tous les membres mentionnent avoir pris connaissance du document de Régie interne et deux modifications devront être apportées :

- 1- Mme Villeneuve propose d'ajouter une annexe aux Règles de régie interne afin d'établir de bonnes pratiques concernant les tâches découlant du Conseil d'établissement. Elle fait la lecture de celles-ci. Un membre propose de préciser qu'un parent absent ou qui démissionne doit être remplacé par un parent substitut de la même bâtisse.
- 2- Ajouter un gardien du temps pour respecter le temps alloué à chaque point.

Madame Julie Villeneuve propose et madame Isabelle Desgagnés seconde que les règles de régie interne soient adoptées telles que déposées.

CÉ 22-23-5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CALENDRIER DES RENCONTRES ET SUJETS

Les modalités des rencontres du Conseil d'établissement sont discutées et les membres conviennent de tenir les 5 prochaines rencontres les mercredis, dès 18 h 30, en présentiel et en alternance entre les deux bâtisses. Les dates retenues sont : 30 novembre, 31 janvier, 29 mars, 3 mai et 15 juin.

Les sujets des rencontres sont discutés entre les membres, notamment les sujets statutaires (ex. cour d'école, OPP, sécurité routière, suivi budgétaire), su-





jets de décembre (sorties scolaires, photos scolaires) et sujets de janvier (grilles-matières).

7.6 ÉLECTION D'UNE SECRÉTAIRE DES RENCONTRES

Monsieur Martin Lavallée, directeur, informe qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement à titre de secrétaire des rencontres.

Madame Érika Langlais, membre du personnel de soutien de Parc-Orléans se propose.

Il est proposé et résolu à l'unanimité que madame Érika Langlais soit élue secrétaire du conseil d'établissement de l'école pour une durée d'un an.

7.7 FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSE-MENT (ART. 459.5)

Monsieur Martin Lavallée, directeur, rappelle l'obligation de formation des membres du Conseil. Les documents décrivant la formation, les capsules à visionner ainsi que la boîte à outils ont été partagés sur le « DRIVE ». Monsieur Lavallée propose de cibler des capsules à écouter et propose qu'il se rende disponible pour répondre aux questions.

Madame Julie Villeneuve propose aux nouveaux membres de lire les procèsverbaux de l'année antérieure facilitant leur connaissance des sujets en cours.

7.8 FORMULAIRE DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Monsieur Martin Lavallée, directeur, transmet les informations relatives à la dénonciation d'intérêt. Les membres ont l'obligation de compléter le document aujourd'hui ainsi que le tenir à jour pendant l'année. Il rappelle que les membres votent dans l'intérêt des élèves et doivent se retirer de toutes argumentations et décisions pendant l'année scolaire en présence de conflits d'intérêts.





8. ÉTUDES DES DOSSIERS COURANTS

8.1 BUDGET DE L'ÉCOLE 2022-2023 (ART. 95)

Monsieur Martin Lavallée, directeur, explique aux membres du conseil que le budget pour l'année scolaire 2022-2023 ne peut être présenté pour l'instant considérant les nouvelles balises des frais de garde qui viennent d'être mises à jour. Toutefois, celui-ci mentionne qu'il faudra prévoir un budget déficitaire étant donné l'ajout de personnel « *Aide à la classe* » parmi le personnel du Service de garde ainsi que le premier versement de 50 000 \$ pour le débarcadère à Parc-Orléans. Toutefois, il rassure les membres que le budget qui sera présenté permettra la pérennité des services aux élèves et tiendra compte des besoins pour les élèves qui sont en intensification de l'anglais.

Concernant le débarcadère, Monsieur Lavallée explique qu'il y aura un dépassement de coût de 83 000 \$ pour l'aménagement du débarcadère à cause de nouvelles exigences de la Ville de Québec. Monsieur Lavallée demande au conseil si celui-ci désire aller tout de même de l'avant.

Madame Julie Villeneuve propose et Madame Isabelle L'Écuyer seconde la demande d'aller tout de même de l'avant avec le projet de débarcadère.

CÉ 22-23-6

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil dispose d'un budget annuel de 500 \$. Il est proposé de reconduire le soutien aux activités des élèves de 6^e année et de laisser le sujet ouvert à d'autres propositions déposées au cours de l'année.

8.3 SORTIES SCOLAIRES / VOYAGE DE FIN D'ANNÉE

Monsieur Martin Lavallée, directeur, présente deux propositions de voyage de fin d'année pour les élèves de 6^e année de chacune des bâtisses :





- Projet de voyage à Ottawa en 6e année Parc-Orléans. Les grandes lignes du projet sont présentées. Les enseignantes souhaitent obtenir l'accord du Conseil d'établissement pour aller de l'avant avec celuici. Le document officiel, conforme au système d'appels d'offres du CSS, expliquant le projet, sera remis aux membres à la séance du 30 novembre 2022. Le projet a été présenté à la rencontre de parents et un taux de plus de 80% de participation est rapporté.
- Projet d'une nuitée au Saisonnier pour les élèves de Rucher. Toute la documentation officielle est déposée.

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la direction de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les propositions prévues aux articles 84, 87 (activités éducatives) et 88 sont élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Conseil d'établissement peut, au nom de la Commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par dons, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steeve Parent, membre parent, que les deux propositions de voyage de fin d'année soient approuvées telles qu'elles furent présentées.

CÉ 22-23-7

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





9. SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Madame Julie Villeneuve fait un résumé des dernières interventions et des prochaines activités qui se dérouleront pour faire la promotion de la sécurité aux abords de l'école :

- Le trottoir est complété sur la rue De Gaulle
- Suite à l'AGA de septembre, une relance a été faite auprès de la Ville pour l'ajout d'un brigadier au coin de la 60^e et la rue Nicolas-Giroux
- Il y aura un bracelet réfléchissant à remettre aux élèves du préscolaire.
- La journée sans ma voiture sera le 12 octobre prochain. Un parent souhaite faire un reportage lors de cette journée. Les détails sont à venir.
- Le projet « *Apprenons à circuler ensemble* » présenté par VÉLO-QUÉ-BEC pourrait être offert aux élèves du 3^e cycle en janvier.
- Il faudra prévoir le nombre de groupes selon le budget pour la conférence « Jamais sans mon casque » et « Accès transport viable ».

10. COMITÉ DE LA COUR D'ÉCOLE

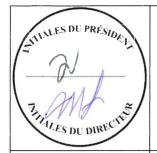
Monsieur Martin Lavallée, directeur, mentionne qu'il y aura une rencontre du comité d'ici la prochaine séance du conseil et que l'échéancier de travail sera présenté.

Les membres du Conseil d'établissement

11. SUIVI INTENSIFICATION DE L'ANGLAIS

Madame Julie Villeneuve, présidente, mentionne aux membres que le suivi de l'intensification de l'anglais devra faire l'objet d'un sous-comité. Elle demande à la direction de sonder l'intérêt des membres du Conseil ainsi que les membres du personnel souhaitant faire partie de ce comité.





Mme Isabelle l'Écuyer soulève quelques questions au regard de l'organisation de l'horaire cycle des spécialistes à la bâtisse du Rucher. Elle se questionne sur le principe d'immersion qui doit être priorisé.

SUIVIS

Mme Nadia Roy, directrice adjointe, responsable de l'élaboration de l'horaire fera un suivi pour la prochaine séance du conseil.

12. INFORMATION DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

Madame Mélissa Boucher Tremblay, technicienne au service de garde bâtisse Parc-Orléans nous présente les ajouts et modifications suivants :

- Il y aura une nouvelle tarification à l'heure pour les sporadiques
- Il y eu l'achat de cellulaires pour les éducateurs afin de simplifier les départs du soir avec l'application Hop Hop.
- Il y a eu l'ouverture d'un nouveau groupe le midi
- Nouveau fonctionnement pour les activités avec les éducateurs :
 - Lundi pm : projet long terme
 - Mardi midi : activité dirigée
 - Vendredi: Youpi
- Nous avons envoyé la liste de toutes les activités disponibles aux parents avant les périodes d'inscriptions.

13. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENT

Il n'y a pas de sujet traité à ce point.

14. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE

Il n'y a pas de sujet traité à ce point.





15. INFORMATION DE LA DIRECTION

Il n'y a pas de sujet traité à ce point.

16. QUESTIONS DES MEMBRES

Il n'y a pas de sujet traité à ce point.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Julie Villeneuve, présidente, propose la levée de la rencontre à 21 h 29, secondé par madame Sarah Malenfant, membre du personnel de soutien.

CÉ-22-23-8

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Julie Villeneuve, présidente

Martin Lavallée, directeur

PROCHAINE RENCONTRE: mercredi 30 novembre 2022